

Les origines du décanat de Fribourg

Autor(en): **Zurich, Pierre de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **18 (1924)**

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-123060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les origines du décanat de Fribourg

Par PIERRE DE ZURICH

Le pouillé que Conon d'Estavayer a placé en tête de son *Cartulaire*¹ permet de se rendre compte de l'étendue et de la composition du décanat de Fribourg en 1228.

Il ne nous renseigne point, par contre, ni sur la situation occupée par les territoires formant cette subdivision de l'évêché de Lausanne avant l'institution de celle-ci, ni sur l'époque à laquelle ce décanat a été formé. Ce sont ces problèmes que je vais chercher à résoudre.

Mgr Kirsch paraît admettre que ces territoires formaient, déjà avant la fondation de Fribourg, un décanat spécial dont Belfaux aurait été l'« *ecclesia mater* »². Il se base, pour cela, sur trois documents du *Livre des donations de Hauterive*³, qui mentionnent, en 1138, la présence d'un personnage appelé « *Gioldus decanus de Bellofago* » ou « *Gioldus decanus de Belfo* », dont je m'occuperai par la suite.

Si l'on doit admettre que Belfaux est vraisemblablement la plus ancienne des paroisses qui formeront plus tard le décanat de Fribourg et que son église dépendait directement de l'évêque de Lausanne, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elle ait été le siège d'un décanat et la mention d'un personnage qualifié « *doyen de Belfaux* » n'est pas suffisante pour conclure à l'existence d'un décanat de ce nom, ceci d'autant plus que cette qualification ne se retrouve plus par la suite.

La faible importance que paraît avoir jouée Belfaux, dont le nom

¹ MDR, VI.

² J. P. KIRSCH, *Die ältesten Pfarrkirchen des Kantons Freiburg*, dans FGBl, XXIV, 133.

³ Nos 4, 5 et 31 de P. J. GUMY, *Regeste de l'abbaye de Hauterive*, Fribourg, 1923. Je cite d'après cet ouvrage, sous l'abréviation Gumy suivie d'un numéro. On y trouvera les indications bibliographiques des sources. J'attire l'attention sur l'extrême prudence avec laquelle il y a lieu d'utiliser les dates attribuées aux actes non datés.

ne figure qu'exceptionnellement dans les actes du XII^{me} siècle¹ et la position absolument excentrique de cette localité, par rapport au territoire du décanat de Fribourg, me semblent être des indications suffisantes pour rejeter la thèse soutenue par Mgr Kirsch.

Si l'on examine, sur la carte, la situation du décanat de Fribourg, on ne peut manquer d'être frappé par une considération d'ordre géographique. Alors que les décanats — comme, du reste, les diocèses et les paroisses — sont en général limités par des cours d'eau ou par les lignes de séparation des eaux qui se déversent dans deux bassins différents, le décanat de Fribourg se trouve à cheval sur le cours de la Sarine, tandis qu'on s'attendrait à voir une rivière de cette importance former elle-même la limite entre deux décanats, ceci d'autant plus qu'elle constitue en même temps une frontière linguistique².

Cette remarque militerait, à elle seule, en faveur d'une création relativement récente de ce décanat et cette situation ne peut s'expliquer que si l'on tient compte de la position occupée par Fribourg, qui se trouve approximativement au centre de son territoire. Il me paraît donc légitime d'en conclure que ce décanat n'a été formé que postérieurement à la fondation de Fribourg, c'est-à-dire certainement après 1157³. Cette conclusion se trouve du reste confirmée par le fait que, dans le pouillé de 1228, où les décanats paraissent être rangés par ordre d'ancienneté⁴, celui de Fribourg est placé l'avant-dernier, immédiatement avant celui de Berne.

Si ces contrées n'ont été réunies pour former une subdivision ecclésiastique spéciale que dans la seconde moitié du XII^{me} siècle, il est cependant certain qu'elles ont dû faire auparavant partie d'un ou de plusieurs décanats voisins.

M. Maxime Reymond a émis l'hypothèse que le décanat de Fribourg avait été formé au détriment de celui d'Avenches⁵ et sa supposition

¹ GUMY, N^o 80. Acte non daté, antérieur à 1178 en raison de la présence de Landry, évêque de Lausanne. Il y est fait mention d'Otto sacerdos de Belfo.

² A. BÜCHI, *Die historische Sprachgrenze im Kanton Freiburg*, dans FGBL, III.

³ Je m'excuse de renvoyer, à ce sujet, pour plus de détails, à mon étude sur les *Origines de Fribourg*, qui paraîtra prochainement dans les *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*. Voir également : G. CASTELLA, *Histoire du canton de Fribourg*, p. 53 et 54.

⁴ MAXIME REYMOND, *Les dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne*, dans MDR, seconde série, tome VIII, 149.

⁵ M. REYMOND, p. 150, 152 et 153.

paraît indiscutable, au moins pour une partie de son territoire, mais il me semble difficile de l'admettre pour l'ensemble.

Revenons à la carte. Nous constaterons que la limite entre le décanat de Fribourg et celui de Berne est formée par le cours de la Singine, avec cette anomalie que la paroisse d'Ueberstorf appartient au dernier, bien qu'elle soit située sur la rive gauche de cette rivière.

Cette singularité est de nature à faire croire que le décanat de Berne s'étendait primitivement sur la rive gauche de la Singine et qu'il a donc aussi contribué à la formation du décanat de Fribourg¹. Cette conclusion ne doit aucunement être rejetée sous le prétexte que le décanat de Fribourg est plus ancien que celui de Berne ; ce dernier fait est certain, non seulement prouvé par le fait qu'il est placé avant celui de Berne dans le pouillé de 1228, mais mieux encore parce que l'on connaît le décanat de Fribourg, par la mention d'un « doyen de Fribourg », dès le 6 juin 1182, c'est-à-dire plusieurs années avant la fondation de Berne. Ce n'est donc, bien entendu, pas du décanat de Berne, comme tel, que je veux parler, en disant qu'il s'étendait sur la rive gauche de la Singine, mais bien du décanat qui l'a précédé, sous le nom de décanat de Köniz² et dont l'existence est prouvée par la persistance de l'appellation « doyen de Köniz », bien après le moment où l'on connaît d'une façon certaine l'existence du décanat de Berne³ et par le fait que Berne a fait partie, pendant longtemps, de la paroisse de Köniz⁴.

De cette extension primitive du décanat de Köniz, dont la situation de la paroisse d'Ueberstorf est une preuve évidente, et de la coutume d'utiliser les cours d'eau comme limites des subdivisions administratives ecclésiastiques, il paraît indiqué de conclure que la frontière primitive entre les décanats d'Avenches et de Köniz était constituée par la Sarine, et cette conclusion semble d'autant plus vraisemblable qu'elle attribue

¹ C'est un raisonnement identique à celui qui a conduit Mgr Kirsch à conclure que la paroisse d'Ecuvillens avait été formée par démembrement de celle de Matran, parce que cette dernière s'étendait, jusqu'en 1590, au delà de la Glâne, dont le cours formait, sans cela, limite entre les deux paroisses (J. P. KIRSCH, p. 135).

² M. REYMOND, p. 152.

³ Il est fait mention d'un doyen de Köniz dans les *Fontes rev. bern.*, II, 44 (7 IV 1224) ; 239 (31 V 1243) ; 620 et 621 (14 I 1265) ; 624 et 625 (9 II 1265) ; 632 (3 IX 1265) ; 639 (11 VI 1265 et 19 II 1266) ; 641 (5 III 1266) et du décanat de Köniz dans *Fontes*, II, 439 (6 I 1257) alors que le décanat de Berne existait déjà en 1228 (MDR, VI, 24).

⁴ M. REYMOND, p. 152.

logiquement les paroisses de langue allemande au décanat de Köniz et celles de langue romande à celui d'Avenches. Cette dernière considération porte de plus à croire que le cours du Gotteron, ou celui de la Gérine, ou encore la ligne de séparation entre les affluents de ces deux rivières, formait ensuite la démarcation entre les deux décanats.

Le décanat de Fribourg paraît donc avoir été formé par démembrement partiel de ceux d'Avenches et de Köniz. En ce qui concerne sa frontière avec le décanat d'Ogo, vers le sud, on doit remarquer, avec M. Schnürer¹, que ce dernier se confond avec la région qui a porté le nom d'Ogo et qu'elle est donc approximativement la limite donnée par le pouillé de 1228. Le décanat d'Ogo ne paraît donc pas avoir contribué à la formation de celui de Fribourg.

Si nous ne savons que fort peu de choses, au XII^{me} siècle, sur les localités détachées du décanat de Köniz pour être attribuées à celui de Fribourg, nous sommes, par contre, un peu mieux renseignés au sujet de celles qui paraissent avoir primitivement appartenu au décanat d'Avenches.

Or, il est extrêmement frappant de constater que, malgré l'ancienneté de ce décanat, dont le rôle joué par Avenches et sa mention en seconde place, immédiatement après Lausanne, dans le pouillé de 1228, sont des indications suffisamment claires, on ne rencontre jamais, avant 1249, un personnage appelé « doyen d'Avenches² ». Il paraît donc nécessaire, pour s'expliquer cette anomalie, d'étudier les personnalités des doyens qui ont joué un rôle sur le territoire dont nous nous occupons.

Le premier en date est ce « Girolodus doyen de Belfaux » dont j'ai fait mention au début de cette étude et qui figure dans deux actes de Hauterive du 25 février 1138³ et dans un troisième, qui est antérieur au 24 mars 1138⁴, puisque confirmé par Guy, évêque de Lausanne, dans un acte de l'an de l'Incarnation 1137⁵.

¹ GUSTAV SCHNÜRER, *Noch einmal Uechtland und Ogo*, dans *Revue d'histoire suisse*, 1923, p. 220.

² MDR, XII, *Oujon*, 98, N° 65. — M. REYMOND, p. 165 et 386.

³ GUMY, N°s 4 et 5. Au sujet de la date de ces actes, voir l'article de E. L. BURNET, *Notes sur la date d'un document de Hauterive*, dans *Revue historique vaudoise*, 1907, 44.

⁴ GUMY, N° 31. Il y dit, erronément, que cet acte a été approuvé par Guido, évêque de Lausanne, le 21 mars 1143 (N° 33). Cette approbation est donnée dans le N° 10, p. 5, deuxième et troisième lignes.

⁵ GUMY, N° 10.

Ce personnage ne paraît plus jamais sous ce nom. On trouve bien, dès 1126, un « Geroldus decanus » dans un acte relatif à Romainmôtier¹, mais il ne me semble pas certain qu'on doive l'identifier avec notre « Gioldus doyen de Belfaux », comme le voudrait M. Reymond², et je serais plutôt tenté de l'assimiler au « Geraldus decanus » qu'on rencontre, dans un acte d'environ 1100, aussi relatif à Romainmôtier³.

Il me paraît, par contre, impossible de ne pas identifier notre « Gioldus doyen de Belfaux » de 1138 avec le personnage appelé « Gioldus decanus », qui figure dans un acte du 4 mai 1135, se rapportant à Payerne⁴ ; « Gioldus decanus » dans un acte de 1141 de Haucrêt⁵ ; « Gioldus decanus », dans un acte du 21 mars 1143 de Hauterive⁶ ; « Gioldus decanus lausannensis » dans un acte de Montheron, antérieur à 1154, puisque confirmé à cette date⁷ ; « Gioldus decanus » dans des actes de Haucrêt, des 27 août 1157⁸, 27 octobre 1161⁹ et de 1162¹⁰ ; « Gioldus decanus », dans un acte du 1^{er} mai 1168, relatif à l'abbaye du Lac de Joux¹¹ ; « Gioldus decanus lausannensis », dans un acte de Hauterive de 1173¹² et « Gioldus decanus de Lausanna » dans trois actes, relatifs à Hauterive, dont les dates précises ne peuvent être déterminées¹³. Telle est aussi la conclusion à laquelle est arrivé M. Reymond, qui a également identifié ce personnage avec le chanoine Giold Carbo¹⁴. Cette dernière affirmation est du reste prouvée par un acte d'Humilimont, auquel on doit attribuer une date entre 1145 et 1159, en raison de la présence de saint Amédée, évêque de Lausanne,

¹ MDR, III, 441.

² M. REYMOND, p. 286 et 347.

³ MDR, I, 1^{re} partie, p. 165, N° VIII.

⁴ ZEERLEDER (Karl), *Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern*, I, 74, N° 34.

⁵ MDR, XII, *Haucrêt*, 4, N° 3.

⁶ GUMY, N° 33.

⁷ MDR, XII, *Montheron*, 18, N° 4.

⁸ MDR, XII, *Haucrêt*, 15, N° 8.

⁹ MDR, XII, *Haucrêt*, 18, N° 11.

¹⁰ MDR, XII, *Haucrêt*, 20, N° 12.

¹¹ MDR, I, 2^{me} partie, 176, N° XXII. On y trouve la date de 1268, évidemment fautive en raison de la présence de Landry, évêque de Lausanne (1159-1178).

¹² GUMY, N° 135.

¹³ GUMY, N°s 23, 24 et 203. Pour ce dernier numéro, on remarquera que l'acte comprend deux parties, une donation et une confirmation. Giold n'est témoin que de la première.

¹⁴ M. REYMOND, p. 151, 347 et 348.

et où l'on trouve le « signum Geraldi decani cognomento Carbunci atque cancellarii »¹.

Il résulte donc de ce qui précède que ce serait le doyen Girolld Carbo qui aurait exercé, depuis 1135 — peut-être même depuis 1126, d'après M. Reymond — jusqu'en 1173², sa juridiction sur cette partie du décanat d'Avenches. Rien ne s'oppose à cette identification : ni les charges de chantre et de chancelier, occupées à Lausanne, puisque les doyens n'étaient pas astreints à la résidence dans leurs décanats ; ni la longue période d'au moins trente-huit années pendant laquelle cette fonction a été occupée, puisque la décision du Concile de Latran de 1181, ordonnant que les doyens devaient être prêtres et âgés d'au moins vingt-cinq ans³, nous démontre justement qu'on cherchait à remédier à l'abus qui permettait de confier cette charge à des adolescents. Quant au titre de « doyen de Belfaux », porté occasionnellement en 1138, il s'explique justement par le fait que Belfaux était dans la dépendance immédiate de l'évêque de Lausanne⁴, et on doit vraisemblablement en conclure que ce bénéfice avait été attribué à Girolld Carbo. Le cas n'est point rare, du reste, d'un personnage portant le titre d'un décanat inexistant et qui est en réalité formé par la combinaison du titre de doyen avec celui d'une autre charge⁵ ou avec un nom de famille⁶.

Avant de passer à l'étude du successeur du doyen Girolld Carbo, il est indispensable de dire ici quelques mots d'un autre doyen, portant le nom de « Wilhelmus », qui passe généralement pour avoir été le prédécesseur de Girolld. Ce personnage figure dans un acte de Hauterive antérieur au 25 mars 1138, puisque daté de l'an de l'Incarnation 1137⁷ et postérieur au 25 février 1138, puisqu'il fait mention d'actes passés à cette dernière date. Gui, évêque de Lausanne, accorde par cette

¹ *Mémorial de Fribourg*, II, 240, N° II.

² M. REYMOND dit 1126 à 1162 à la page 144, 1126 à 1168 à la page 286 et 1126 à 1177 à la page 347. Cette dernière date de 1177 doit évidemment être un lapsus, car Girolld ne paraît plus après 1173.

³ M. REYMOND, p. 144 et note.

⁴ J. P. KIRSCH, p. 133 et 134.

⁵ Wilhelmus decanus de Sancto Mario (*Mémorial de Fribourg*, II, 240) ; Wilhelmus decanus de Tyerens (MDR, XII, *Montheron*, 15).

⁶ Otto decanus de Crissie ; Cono decanus de Saidors.

⁷ GUMY, N° 10. Voir à ce sujet : E. L. Burnet, *Essai sur la sorte d'année employée à la chancellerie épiscopale de Lausanne au XII^{me} siècle*, dans *Revue historique vaudoise* 1905, 231 à 233 et article déjà cité de *Revue historique vaudoise*, 1907.

charte, au monastère de Hauterive, un cens annuel de 3 sols et tout ce que l'église d'Onnens possède dans le territoire du village du même nom, et sa donation est approuvée par le doyen Wilhelmus et par Cono, curé d'Onnens ¹.

C'est en se basant sur la date de l'an de l'Incarnation 1137, sans remarquer que la charte en question était évidemment postérieure au 25 février 1138 ², que M. Reymond a pu dire que Wilhelmus était doyen en 1137 ³ et en faire ainsi le prédécesseur du doyen Girold. Puisque la charte est en réalité d'une date entre le 25 février et le 24 mars 1138 et qu'on sait qu'à cette époque la charge de doyen est exercée par Girold, qui paraît dans les deux documents du 25 février 1138 ⁴, Wilhelmus n'est donc pas le prédécesseur, mais bien le contemporain de Girold et si ce dernier est doyen d'Avenches à cette époque, Wilhelmus ne peut l'être en même temps et c'est donc pour une autre raison qu'il intervient pour donner son approbation.

Ce doyen Wilhelmus n'est du reste pas un inconnu, mais il est difficile de dire s'il faut l'identifier avec le personnage appelé « Guilelmus prior atque decanus lausannensis », dans un acte de Montheron, antérieur à 1154, puisque rappelé à cette date ⁵ ; « Willelmus decanus de Tyrens » et « Willelmus decanus de Sancto Mario » dans un autre acte de Montheron, aussi antérieur à 1154, puisque rappelé à cette date ⁶, et enfin « Willelmus decanus de Sancto Mario » dans un acte d'Humilimont d'entre 1145 et 1159 ⁷, ou avec le doyen Guillaume de Blonay qu'on rencontre dans un acte de Montheron de 1147 ⁸ et dans des actes de Haucrét du 27 octobre 1161 ⁹, de 1162 ¹⁰ et de 1180 ¹¹. Quant à la raison pour laquelle il donne son approbation à la donation de l'évêque en 1138,

¹ « Concedimus... quicquid ecclesia de Unens habet in territorio eiusdem ville... et hoc laudantibus Willelmo decano et Conone presbitero de Unens. »

² E. L. BURNET, *Revue historique vaudoise*, 1907, dit que cette charte pourrait être antérieure.

³ M. REYMOND, p. 168. Il dit avant 1138 à la page 151 et 1138 aux pages 165 et 359.

⁴ GUMY, Nos 4 et 5.

⁵ MDR, XII, *Montheron*, 22, N° 5.

⁶ MDR, XII, *Montheron*, 15, N° 3.

⁷ *Mémorial de Fribourg*, II, 240, N° II.

⁸ MDR, XII, *Montheron*, 12, N° 2.

⁹ MDR, XII, *Haucrét*, 18, N° 11.

¹⁰ MDR, XII, *Haucrét*, 20, N° 12.

¹¹ MDR, XII, *Haucrét*, 44, N° 26.

elle n'est pas difficile à trouver. Non seulement on sait par cette chartre de 1138 que l'évêché de Lausanne avait des droits sur l'église d'Onnens, puisque l'évêque dispose de certains biens de cette église en faveur de Hauterive, mais on voit de plus que cette église était dans sa dépendance immédiate, puisque Gui, évêque de Lausanne, donna toute l'église d'Onnens avec tous ses biens au monastère de Hauterive, par une chartre de l'an de l'Incarnation 1139¹. Il est donc infiniment probable que, là encore, comme pour Belfaux, le bénéfice d'Onnens avait été attribué précédemment par l'évêque au doyen Wilhelmus et que c'est en qualité de bénéficiaire qu'il est appelé à donner son consentement à la donation.

J'ai établi précédemment que le doyen Girold exerçait encore sa charge en l'an de l'Incarnation 1173, puisqu'il figure, en tête des témoins, dans l'acte par lequel Landry, évêque de Lausanne, donne à Hauterive l'église de Saint-Pierre de Treyvaux².

Or, M. Reymond³ déclare qu'en cette même année 1173, on voit apparaître « Cono decanus de Saidors » qui serait ainsi le successeur immédiat du doyen Girold. Il se base, pour émettre cette affirmation, sur un acte du *Livre des donations de Hauterive*, dans lequel figure en effet ce personnage⁴, mais l'examen de l'original m'a permis de démontrer que cet acte commence par rappeler une donation de 1159-1164, qui est en effet renouvelée en 1173. « Cono decanus de Saidors » ne figure point dans cette partie de la chartre, mais seulement dans une dernière qui mentionne une donation faite dans la suite (*postea*), c'est-à-dire postérieurement à 1173 et à un moment où le prieur de Payerne porte le nom de Petrus et est indiqué comme le successeur de Guillencus, qui exerçait cette charge en 1173⁵. Il n'est donc pas possible de dire que « Cono decanus de Saidors » exerçait cette charge en 1173, mais seulement qu'il a exercé cette charge après 1173 et ceci s'accorde parfaitement avec le fait que c'était Girold qui était doyen en 1173.

M. Reymond semble admettre que les doyens du décanat d'Avenches se sont succédé dans l'ordre suivant : Girold, Cono de Saidors, Cono

¹ GUMY, N° 19. Voir aussi les N°s 53, 70 et 76.

² GUMY, N° 135.

³ M. REYMOND, p. 151, 168 et 305.

⁴ GUMY, N° 137.

⁵ Je renvoie, pour cette démonstration, à mon ouvrage sur les *Origines de Fribourg*.

d'Escuvillens. Avant de se prononcer sur cette question, il est absolument indispensable d'examiner tout d'abord ce que l'on sait de ces deux derniers personnages.

« Cono sacerdos de Escuvilens » ou « Cono d'Escuvilens sacerdos » paraît dans un grand nombre d'actes relatifs à Hauterive¹. La plupart d'entre eux ne peuvent être datés d'une façon certaine, mais il en est quelques-uns qui apportent des indications utiles. Remarquons tout d'abord que le curé ou le prêtre d'Escuvillens porte le nom de Pontius, dans un acte antérieur au 27 avril 1142², puisque confirmé à cette dernière date³, et dans un acte du 21 mars 1143⁴, ainsi que dans un acte non daté, auquel Mgr de Lenzbourg et Mgr Gummy attribuent la date de 1156 et le P. Nicolas Rædlé celle de 1165⁵, qui sont extrêmement suspectes. Notre Cono n'a donc évidemment pu occuper cette fonction que postérieurement à 1143. On trouve Cono prêtre d'Escuvillens dans un document non daté, auquel Lenzbourg et Gummy attribuent la date de 1147 et Rædlé celle de 1160-1180, mais rien ne permet d'établir une date pour ce document⁶. L'acte qui paraît le plus ancien de ceux dans lesquels il figure est celui⁷ où on le rencontre avec Girardus abbé de Hauterive, qui était encore abbé en 1157⁸, mais paraît avoir résigné cette fonction peu après cette date⁹. On le trouve ensuite dans un document¹⁰, datant de l'époque de l'abbé Pontius, qui occupait cette charge en 1162¹¹, mais ne semble l'avoir conservée que peu après cette date¹². Il figure également dans la première partie d'un acte de Hauterive¹³, qui est de 1159-1164, alors que les autres parties sont de 1173

¹ GUMMY, Nos 43, 50, 74, 102, 120, 129, 130, 135, 136, 137, 150, 163, 165, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179 et 180.

² GUMMY, N° 12, confirmé par N° 22. — ³ GUMMY, N° 22. — ⁴ GUMMY, N° 33.

⁵ GUMMY, N° 68. — En raison de la présence de ce Pontius, prêtre d'Escuvillens, cet acte doit donc certainement être placé avant les Nos 43 et 50 où paraît Cono, prêtre d'Escuvillens.

⁶ GUMMY, N° 43.

⁷ GUMMY, N° 50.

⁸ GUMMY, N° 71.

⁹ Je renvoie encore, à ce sujet, à mon ouvrage sur les *Origines de Fribourg*.

¹⁰ GUMMY, N° 102.

¹¹ GUMMY, Nos 79 et 101.

¹² Je renvoie également, à ce sujet, à mon ouvrage sur les *Origines de Fribourg*.

¹³ GUMMY, N° 137. On trouvera, dans mon ouvrage sur les *Origines de Fribourg*, l'explication des dates qu'il convient de donner aux différentes parties de cet acte. Je remarque simplement ici que les dix dernières lignes de ce N° 137 correspondent au premier alinéa du N° 235 et que la date placée à la fin du N° 137 est en réalité, dans l'original, placée à la fin du premier alinéa.

et postérieures à 1173, puis dans un acte de 1172¹, dans la partie, datée de 1173, de l'acte que je viens de citer, et dans deux actes de 1173². On peut donc affirmer qu'il n'était pas encore doyen en 1173, puisqu'il est encore simplement qualifié prêtre à cette époque.

M. Reymond se demande³ s'il faut le considérer comme le curé d'Ecuvillens ou comme appartenant à une famille noble de ce nom. L'acte dans lequel on le voit paraître avec l'abbé Pontius ne permet pas de douter qu'il était curé d'Ecuvillens, puisqu'il apporte la preuve qu'il exerçait son ministère dans cette paroisse⁴. Rien ne permet de dire qu'il appartenait à la famille noble d'Ecuvillens, mais je pense, par contre, pouvoir démontrer qu'il était apparenté à la famille noble de Seedorf. On rencontre en effet, dans un acte de Hauterive, Conon prêtre d'Ecuvillens avec ses neveux Wilhelmus clerc et Petrus⁵. Or, un autre document de Hauterive a également comme témoins Conon prêtre d'Ecuvillens, Petrus et Guillelmus clerc, qui sont tous deux fils de Petrus chevalier de Seedorf⁶, et il me paraît impossible de ne pas les identifier avec les neveux de Cono d'Ecuvillens. J'ajoute enfin qu'on trouve, à deux reprises⁷, Cono d'Ecuvillens accompagné de son chapelain Petrus de Stavaiel.

Si nous passons maintenant à « Cono sacerdos de Saidors » ou « Cono de Saidors sacerdos », on peut dire qu'on le rencontre aussi dans un grand nombre des actes de Hauterive⁸. Le plus ancien daterait de 1156, d'après Lenzbourg et Gummy, et de 1165 d'après Rædlé⁹, mais rien ne permet de vérifier l'exactitude de ces dates. Son existence est, par contre, prouvée avant 1162, puisqu'on le voit paraître dans

¹ GUMMY, N° 129.

² GUMMY, N°s 135 et 136.

³ M. REYMOND, p. 152.

⁴ GUMMY, N° 102.

⁵ GUMMY, N° 50.

⁶ GUMMY, N° 163.

⁷ GUMMY, N°s 102 et 177. Ce Petrus de Stavaiel paraît également avec lui dans le N° 74 où il n'est encore dit que « clerc ».

⁸ GUMMY, N°s 67, 98, 101, 107, 117, 130, 131, 138, 140, 146, 154, 157, 185, 232 et 292. Je fais remarquer que Cono de Saidors paraît avec le titre de doyen dans les N°s 137 et 224 et que les actes où il est dit doyen sont certainement postérieurs à ceux où il est dit prêtre. Ceci démontre que l'ordre adopté pour le classement des actes contient évidemment des erreurs. La date de 1199, attribuée au N° 292, est évidemment fautive, car Cono de Saidors n'était certainement plus doyen, les fonctions de doyen étant exercées, le 6 juin 1182 déjà, par Hugo (GUMMY, N° 247).

⁹ GUMMY, N° 67.

un document¹ confirmé à cette époque², et on le rencontre ensuite dans plusieurs actes, datant de l'époque de l'abbé Guillaume³, qui semble être celui qui exerça cette fonction aux environs de 1172. On remarquera, de plus, qu'il figure, dans le document antérieur à 1162⁴, avec Petrus de Stavaiel, alors seulement qualifié clerc et dans plusieurs autres actes⁵ avec Petrus de Stavaiel, prêtre⁶, c'est-à-dire avec le personnage que nous avons rencontré comme chapelain de Cono d'Ecuvillens.

Comme l'a justement dit M. Reymond⁷, « Cono sacerdos de Saidors » ne doit pas être considéré comme le curé de cette localité qui n'est pas une paroisse, même en 1228 ; il est un prêtre appartenant à la famille noble de Seedorf, ainsi que le démontre un acte de Hauterive, dans lequel il est expressément désigné comme le frère de Petrus chevalier de Saidors⁸.

Les actes dans lesquels ces personnages paraissent comme doyens n'apportent pas d'indications bien précises à leur sujet. Un acte de Hauterive mentionne un doyen Cono⁹, sans indiquer s'il s'agit de l'un ou de l'autre et tout ce que l'on peut dire de ce document est qu'il est antérieur à 1179, puisqu'on y rencontre Landry, évêque de Lausanne, qui résigna ses fonctions en 1179¹⁰. « Cono decanus d'Ecuvillens » figure dans l'acte N° 183 de Gummy, qui est postérieur au N° 62, datant de 1155 et dans un autre acte de Hauterive¹¹, où le donateur est le petit-fils d'un personnage vivant avant le 21 mars 1143¹² et où l'un des témoins est Hugo dal Fribor, prêtre, qui sera revêtu de la dignité de doyen le 6 juin 1182¹³. « Cono decanus de Saidors » figure dans un acte

¹ GUMY, N° 98. Confirmé par N° 101.

² GUMY, N° 101.

³ GUMY, N°s 138, 140, 146, 154.

⁴ GUMY, N° 98.

⁵ GUMY, N°s 130, 131, 157.

⁶ Il est dit clerc dans les N°s 74 et 98, chapelain de Cono d'Ecuvillens dans les N°s 102 et 177, prêtre dans les N°s 130, 131 et 157. — On trouve un Petrus de Stavaiel, chapelain de l'évêque, dans les N°s 348 (1219) et 349 (17 IV 1219) et prêtre dans le N° 395 (28 X 1230). Il ne semble pas que ce soit le même. (Voir M. REYMOND, p. 325.)

⁷ M. REYMOND, p. 151.

⁸ GUMY, N° 107. Voir aussi N° 163.

⁹ GUMY, N° 80.

¹⁰ M. REYMOND, p. 318.

¹¹ GUMY, N° 214.

¹² GUMY, N°s 32 et 33.

¹³ GUMY, N° 247.

de Hauterive, dont la partie où il est cité est postérieure à 1173¹ et dans un autre acte² certainement antérieur à 1182, puisque rappelé dans un document³ où se trouve, parmi les témoins, « Hugo decanus dal Fribor », qu'on ne trouve qualifié doyen que le 6 juin 1182⁴.

On remarquera que j'ai parlé jusqu'ici de Cono d'Ecuvillens et de Cono de Seedorf comme s'il s'agissait de deux personnages différents. Le fait qu'ils ne se trouvent jamais ensemble dans un même document, bien qu'ayant vécu à la même époque ; la circonstance qu'ils apparaissent tous deux vers le milieu du XII^{me} siècle, pour disparaître, tous deux aussi, avant 1182 ; la constatation qu'ils ont tous deux exercé les fonctions de doyen dans une période qui s'étend entre 1173 et 1182 ; le fait qu'ils sont tous deux cités, séparément et dans plusieurs actes, avec le prêtre Petrus de Stavaiel et enfin la parenté existant entre Cono d'Ecuvillens et les fils de Petrus chevalier de Seedorf, qui sont cités comme ses neveux ; tout ceci constitue un ensemble de coïncidences si frappantes que je suis amené à conclure qu'il ne s'agit que d'un seul et même personnage, soit Cono de Seedorf, curé d'Ecuvillens, appelé tantôt Cono prêtre ou doyen de Seedorf, en raison de son nom de famille, tantôt Cono prêtre ou doyen d'Ecuvillens, en raison des fonctions exercées par lui. Il aurait donc exercé la charge de doyen entre 1173 et 1182.

On a vu, en effet, qu'en 1173, c'était Girold qui était doyen, et on constate que le 6 juin 1182, la dignité décanale est revêtue par « Hugo sacerdos et decanus de Friburch »⁵. Ce dernier est très certainement le « H. sacerdos » de la lettre adressée par Berthold IV de Zähringen à Fribourg, antérieurement à 1169⁶, qu'on rencontre sous le nom de « Hugo sacerdos dal Fribor », dans divers actes de Hauterive⁷, vrai-

¹ GUMY, N° 137.

² GUMY, N° 224. Ce Numéro est composé de deux parties, une donation dont Cono, doyen de Saidors, est témoin, et une approbation dont il n'est pas témoin. On remarquera que ce N° 224 est antérieur au N° 218.

³ GUMY, N° 218. — ⁴ GUMY, N° 247.

⁵ RDF, I, 4. — GUMY, N° 247.

⁶ RDF, I. — GUMY, N° 221. Je dois encore renvoyer à mon ouvrage sur les *Origines de Fribourg* pour la détermination de cette date.

⁷ GUMY, N°s 203, 214, 218, 221, 251, 252 et aussi MDR, XII, *Haucrét*, 195, N° 78. On remarquera qu'au N° 203, il ne figure que dans la confirmation de la donation ; qu'au N° 214, il n'est que prêtre et se trouve avec Cono decanus d'Escuvillens ; qu'au N° 218, il est doyen ; qu'au N° 221, il n'est que prêtre ; qu'au N° 251, il est doyen et au N° 252 seulement prêtre. On voit donc encore ici que les actes ne sont pas rangés dans l'ordre chronologique.

semblablement antérieurs à 1182, puisqu'il n'y est pas encore qualifié doyen. Il n'est cité comme doyen que dans l'acte du 6 juin 1182¹ et dans deux documents non datés, auxquels il est impossible de fixer une date précise².

Son successeur est un personnage appelé « Raymondus canonicus et decanus de Friborg », dont le nom est mentionné sans indication de date dans le *Cartulaire de Lausanne*³. M. Reymond a admis qu'il s'agissait du chanoine Raymond de Font⁴ et cette supposition paraît extrêmement vraisemblable⁵. Il le cite déjà en 1157, d'après le *Cartulaire de Haucrét*⁶, mais il n'est parlé, dans cet acte, que d'un Raymond, neveu de Girold Carbo : il ne semble pas qu'il s'agisse de Raymond de Font, et dans un autre passage de son ouvrage, M. Reymond lui-même appelle ce personnage Raymond Carbo⁷. On trouve un « Dominus Raymundus de Fonz » aux pages 2 et 3 du *Cartulaire de Lausanne*⁸, mais il n'est pas qualifié chanoine. « Dominus Raymundus de Fonz canonicus lausannensis » figure par contre aux pages 102, 120, 135, 155, 436, 620 et 645 de ce même *Cartulaire*. Les actes des pages 102 et 135 ne sont pas datés ; celui de la page 620 paraît démontrer que Raymond de Font était décédé avant 1203, puisque sa maison appartenait alors au prévôt Conon d'Estavayer ; celui de la page 436 montre qu'il était certainement décédé avant 1212 et celui de la page 155 qu'il était certainement décédé avant le 16 août 1223. L'acte de la page 645 indique que son anniversaire était célébré à la date du 17 mai. Enfin, à la page 120, on trouve un acte du 7 des calendes de décembre 1218, dans lequel est rappelée une donation faite au chapitre « pro anima sua » par « Reimundus de Fonz canonicus » et dont le Chapitre avait joui tranquillement pendant plus de trente années ; elle avait donc certainement été faite avant 1188. « Reymundus de Fonz » est également

¹ GUMY, N° 247.

² GUMY, Nos 218 et 251.

³ MDR, VI, 412.

⁴ M. REYMOND, p. 168 et 334.

⁵ On pourrait peut-être aussi l'identifier avec le chanoine Raymond de Vuillens qu'on rencontre aussi dans des actes entre 1190 et 1203 (MDR, VI, 101, 139, 222 et 388). La raison qui me fait pencher en faveur de Raymond de Font est que le chanoine Raymond de Vuillens paraît comme témoin dans un acte du 27 juin 1201, où il n'est dit que chanoine (GUMY, N° 323), alors que Raymond était déjà doyen avant 1193, comme on le verra ci-dessus.

⁶ MDR, XII, *Haucrét*, 197. — M. REYMOND, p. 334.

⁷ M. REYMOND, p. 286 (verbo Carbo).

⁸ MDR, VI.

cité dans un acte du 22 mai 1190 du *Cartulaire de Montheron*¹, et un acte d'avril 1199 rappelle un document dont la date n'est pas donnée et duquel « Reymundus de Fonz » avait été témoin². Enfin « Raymundus de Fonz, canonicus de Lausanna », est cité comme témoin, dans la confirmation d'une donation précédemment faite à Hauterive, en présence de Simon, abbé de Haucrêt³. Or, d'après Mülinen⁴ et la liste des abbés de Haucrêt⁵, ce Simon aurait été abbé en 1180, ne l'était pas encore en 1179 et ne l'était plus en 1186 ; cette donation serait donc d'entre 1179 et 1186 et la confirmation serait certainement postérieure à 1179. Tout ce que l'on peut affirmer est donc que Raymond de Font était chanoine de Lausanne, au plus tard en 1180, et qu'il était probablement décédé en 1203.

On ne le trouve revêtu de la dignité de doyen que dans un acte de Hauterive⁶ où il est appelé « Raimundus canonicus et decanus de Lausanna », et dans l'acte du *Cartulaire de Lausanne* que j'ai signalé. L'acte de Hauterive est certainement postérieur à 1182, époque à laquelle le doyen est Hugo, et certainement antérieur à 1193, puisqu'on y voit figurer « Stephanus de Orba capellanus », qui est chanoine en 1193⁷. Quant à l'acte du *Cartulaire de Lausanne*, M. Reymond lui attribue, sans expliquer pourquoi, la date de 1190⁸. Il me paraît impossible d'être aussi affirmatif et je crois qu'on doit se contenter de dire que Raymond (de Font ?) fut doyen de Fribourg, certainement après le 6 juin 1182, date à laquelle le doyen est Hugo, et certainement avant 1193, en raison de l'acte de Hauterive que je viens d'étudier. Je répète qu'il paraît être décédé avant 1203.

Il me reste à examiner la question de l'époque de la création du décanat de Fribourg. Elle est certainement postérieure à la fondation de la ville de ce nom, c'est-à-dire à 1157⁹, mais il est peu probable qu'elle ait eu lieu immédiatement après la fondation, et il paraît logique d'ad-

¹ MDR, XII, *Montheron*, 53.

² MDR, XII, *Montheron*, 55.

³ GUMY, N° 228.

⁴ MÜLINEN, *Helvetia sacra*, I, 188.

⁵ MDR, XII, *Haucrêt*, 261. Une autre liste, dans le supplément du *Cartulaire de Haucrêt*, MDR, XII, 305, ne cite pas cet abbé Simon.

⁶ GUMY, N° 255.

⁷ M. REYMOND, p. 402.

⁸ M. REYMOND, p. 164, 168.

⁹ Je renvoie à mon ouvrage sur les *Origines de Fribourg*. Voir aussi : G. CASTELLA, *Histoire du canton de Fribourg*, p. 53 et 54.

mettre que l'autorité ecclésiastique a laissé passer le temps nécessaire à la construction et à l'établissement de la nouvelle cité, avant de modifier l'état de choses préexistant et de créer une nouvelle subdivision administrative, dont elle devait être le centre.

On sait, par la bulle du 18 mars 1183, par laquelle le pape Lucius III accorde la protection du Saint-Siège au prieuré de Payerne, que l'église de Fribourg (*ecclesia que dicitur de Friborg*) appartenait à ce prieuré¹. Comme on sait, d'autre part, que le décanat de Fribourg existait le 6 juin 1182, puisqu'on trouve alors un « Hugo sacerdos et decanus de Friburich »², je pense qu'on doit voir dans le fait que l'église de Fribourg dépend encore de Payerne en 1183, une indication que la création du décanat de Fribourg était de date très récente, car il me paraît peu probable qu'on eût laissé subsister cette dépendance de l'« *ecclesia mater* » du nouveau décanat pendant une longue période après son institution.

Je pense donc que l'on peut résumer les considérations que je viens de développer, de la façon suivante :

1^o Le décanat de Fribourg a été formé au détriment des décanats d'Avenches et de Köniz, dont la limite était précédemment formée par le cours de la Sarine.

2^o La création du décanat de Fribourg paraît avoir eu lieu peu avant 1182.

3^o Le décanat d'Avenches a eu comme doyens, jusqu'à la création du décanat de Fribourg : Girold Carbo, de 1135 à 1173, puis Conon de Seedorf, curé d'Ecuvillens, entre 1173 et 1182.

4^o Les doyens du décanat de Fribourg, de sa formation à la fin du XII^{me} siècle, ont été : Hugo, curé de Fribourg dès 1182, puis Raymond de Font, dès avant 1193.

¹ *Fontes rer. bern.*, I, 472.

² RDF, I, 4. — GUMY, N^o 247.

